

Procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril à 20 h le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BECHET Raymond par suite de la convocation faite par M. Le Maire le vingt-six mars.

Présents :

BECHET Raymond,
PASSAYS Jean,
SALLÉ Éric,
PARIS Nelly,
SILANDRE Odile,
LECHEVALIER Loïc,
PICOT Jacques,
BOULLÉ Emmanuel,
HAVARD Carine,
ROULLEAUX Annie,
EASTWOOD Anne,
CLOUARD Johan,
DESGRIPPES Marie-Claire,
MONTECOT Pascal,
COTTON Colette,

Absents :

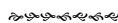
Secrétaire de séance : BOULLÉ Emmanuel



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h et constate que le quorum est atteint.

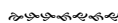
Ordre du jour :

Présentation d'un candidat à la reprise du garage
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 mars 2024
Compte financier unique 2023 du budget principal et des budgets annexes
Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes
Taux d'imposition 2024
Fongibilité des crédits
Budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes
Subventions, avances ou remboursements des budgets annexes
Fixation d'une durée d'amortissement
Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif
Affaires diverses
Affaires diverses



Présentation d'un candidat à la reprise du garage

Dossier ajourné.



2024-13 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15
Vu le projet de procès-verbal,

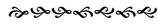
Le procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 05 mars 2024 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Johan CLOUARD.

Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal le valident ou demandent à le modifier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2024.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2024-14 : Compte financier unique 2023 du budget principal et des budgets annexes

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 27 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Saint Georges de Rouelley

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Saint Georges de Rouelley et ceux des budgets annexes Superette, Garage de l'Angle, Régie Energies renouvelables, Commerces, Lion d'Or, Lotissement des écoles et Boulangerie ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

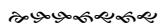
Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Saint Georges de Rouelley et ceux des budgets annexes Superette, Garage de l'Angle, Régie Energies renouvelables, Commerces, Lion d'Or, Lotissement des écoles et Boulangerie ;

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



2024-15 : Affectation des résultats du budget principal

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique,

	RESULTAT CLOTURE EX 2022	VIREMENT A LA SI 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	88 908,58		-163 035,60	163 640,00	-163 640,00	-192 001,84 €
Superette			45 765,18	-		
FONCT	476 919,97		17 556,14			499 759,08 €
Superette			5 282,97			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	499 759,08 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	192 001,84 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	307 757,24 €
Total affecté au c/ 1068 :	192 001,84 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2023	
(ligne 001)	-28 361,84

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2024-16 : Affectation des résultats du budget annexe Boulangerie

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique,

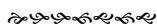
	RESULTAT CLOTURE EX 2022	VIREMENT A LA SI 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-213 537,71		110 747,06	-	-	-102 790,65 €
FONCT	5 173,39	5 173,39	-3 157,73			-3 157,73 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	-3 157,73 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2023	
(ligne 001)	-102 790,65

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2024-17 : Affectation des résultats du budget annexe Commerces

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique,

	RESULTAT CLOTURE EX 2022	VIREMENT A LA SI 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-		-	- €
FONCT	3 402,02	-	2 297,46	5 699,48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	5 699,48 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 699,48 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2023 (ligne 001)	-

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2024-18 : Affectation des résultats du budget annexe Garage de l'Angle

Le conseil municipal,
Après avoir entendu le compte financier unique,

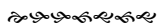
	RESULTAT CLOTURE EX 2022	VIREMENT A LA SI 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,07		0,49	0,56 €
FONCT	-6 104,71		-14 140,65	-20 245,36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	-20 245,36 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2023	
(ligne 001)	0,56

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2024-19 : Affectation des résultats du budget annexe Lion d'Or

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique,

	RESULTAT CLOTURE EX 2022	VIREMENT A LA SI 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-8 206,14		-71,02	-8 277,16 €
FONCT	8 996,51	8 206,14	8 511,12	9 301,49 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

(le résultat d'investissement reste toujours

en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	9 301,49 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 277,16 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 024,33 €
Total affecté au c/ 1068 :	8 277,16 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2023	
(ligne 001)	-8 277,16

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2024-20 : Affectation des résultats du budget annexe Lotissement des écoles

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique,

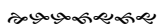
	RESULTAT CLOTURE EX 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	33150,90	-31162,20	1 988,70 €
FONCT	-32033,90	32715,89	681,99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat
(le résultat d'investissement reste toujours
en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	681,99 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	681,99 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE AU 31/12/2023 (ligne 001)	1 988,70

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



2024-21 : Affectation des résultats du budget annexe Régie Energies Renouvelables

Le conseil municipal,
Après avoir entendu le compte financier unique,

	RESULTAT CLOTURE EX 2022	VIREMENT A LA SI 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2 020,95		-4 493,88	-2 472,93 €
FONCT	31 740,43		-4 673,38	27 067,05 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat
(le résultat d'investissement reste toujours
en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	27 067,05 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 472,93 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	24 594,12 €
Total affecté au c/ 1068 :	2 472,93 €
DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ AU 31/12/2023 (ligne 001)	-2 472,93

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

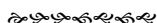


2024-22 : Taux d'imposition 2024

Il est proposé, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux d'imposition 2024 comme suit :

- TFPB : 41,27 %
- TFPNB : 40,36 %
- TH : 13,23 %



2024-23 : Fongibilité des crédits

Monsieur le maire expose les dispositions extraites de l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet davantage de souplesse budgétaire en offrant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le montant des dépenses réelles N-1 s'élevait à
496 547,01 € en section de fonctionnement
239 228,02 € en section d'investissement.

La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2023 au maximum (7,5%) sur
37 241,02 € en section de fonctionnement
17 942,10 € en section d'investissement.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

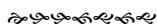
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite suivante fixée à l'occasion du budget :

⇒ 4 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement

⇒ 4 % des dépenses réelles de la section d'investissement

à compter du 1er janvier 2024 et pour la durée de l'exercice comptable sur le budget principal et les budgets annexes.



2024-24 : Budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes

M. Le Maire présente le projet des budgets primitifs aux membres du Conseil Municipal.

Après étude et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et vote les budgets comme suit

<u>Budget principal</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	867 816,06	867 816,06
Investissement	764 096,06	764 096,06

<u>Budget Commerces</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 567,48	8 567,48
Investissement	5 000,00	5 000,00

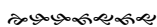
<u>Budget Lotissement des écoles</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	303 390,96	303 390,96
Investissement	302 672,66	302 672,66

<u>Budget Lion d'Or</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 099,33	12 099,33
Investissement	21 832,16	21 832,16

<u>Budget Garage de l'Angle</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 205,00	48 205,00
Investissement	13 900,00	13 900,00

<u>Régie Énergies Renouvelables</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	27 594,12	27 594,12
Investissement	29 608,05	29 608,05

<u>Budget Boulangerie</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 552,73	13 552,73
Investissement	112 332,00	112 332,00



2024-25 : Subventions, avances ou remboursements des budgets annexes

Sur proposition de M. le Maire, et suite au vote des budgets primitifs,

Considérant que le budget annexe lotissement des écoles doit rembourser la commune.

La commune a versé une avance au budget annexe lotissement des écoles d'un montant de 430 191,98 € depuis la création du lotissement pour la réalisation de travaux.

Considérant que le budget annexe lotissement des écoles a déjà remboursé la somme 124 598,98 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer pour l'année 2024 :

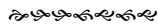
Les sommes suivantes sous forme de subventions :

Boulangerie	2672,73
Lotissement des écoles :	20 831,97

Les sommes suivantes sous forme d'avances :

Lion d'Or 4620,67

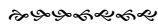
- Le remboursement partiel de l'avance à hauteur de 26 097,66 € pour l'exercice 2024 par le budget annexe lotissement des écoles.



2024-26 : Fixation d'une durée d'amortissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe à 1 an la durée d'amortissement des écritures inscrites aux articles commençant par 204, concernant les ventes de portion de chemins.
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.



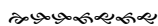
2024-27 : Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet (14 heures hebdomadaires) afin d'assurer la surcharge de travail.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE ▪ de porter, à compter du 1^{er} mai 2024, de 14 heures à 15,24 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint administratif.

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.



Affaires diverses

✚ **Service civique** : une réunion va être organisée avec les personnes intéressées pour étudier cette possibilité.

✚ **Lutte contre les frelons asiatiques** : des pièges vont être achetés pour la commune

✚ Une **commission finances** est programmée pour l'étude des demandes de subventions le vendredi 5 avril à 19 heures.

✚ Une visite du **sous-préfet** est programmée le mercredi 24 avril, 14 h 30

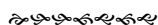
✚ **Personnel communal** : Un agent technique a donné sa démission au 30 avril

✚ **Prochain conseil** le mardi 10 avril

Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire et adjoints

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Devis d'isolation des combles du logement de la boulangerie par Miguel CASALS pour 3825.80 € TTC.



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2024

N° délibérations	Objet de la délibération	N° page
2024-13	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 mars 2024	2024-05
2024-14	Compte financier unique 2023 du budget principal et des budgets annexes	2024-0
2024-15	Affectation des résultats du budget principal	2024-0
2024-16	Affectation des résultats du budget annexe Boulangerie	2024-0
2024-17	Affectation des résultats du budget annexe Commerces	2024-0
2024-18	Affectation des résultats du budget annexe Garage de l'Angle	2024-0
2024-19	Affectation des résultats du budget annexe Lion d'Or	2024-0
2024-20	Affectation des résultats du budget annexe Lotissement des écoles	2024-0
2024-21	Affectation des résultats du budget annexe Régie Energies Renouvelables	2024-0
2024-22	Taux d'imposition 2024	2024-0
2024-23	Fongibilité des crédits	
2024-24	Budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes	
2024-25	Subventions, avances ou remboursements des budgets annexes	
2024-26	Fixation d'une durée d'amortissement	
2024-27	Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif	

La séance est levée à 23 h 15.

Signature du Maire	Signature du Secrétaire de Séance